

TÉMOIGNAGES

SÉNAT,

Le MERCREDI 18 février 1948.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable Cairine Wilson.

L'hon. M. MURDOCK: Madame la présidente, en attendant que nous soyons en nombre suffisant, il serait peut-être bon que vous nous disiez qui nous allons entendre aujourd'hui; je n'en ai pas la moindre idée. Je crois que ce sont là des choses que nous devrions discuter au sein du Comité, soit à la séance précédente ou à quelque autre moment.

La PRÉSIDENTE: Vous savez qu'on a spécialement demandé à la dernière séance que les représentants du ministère des Affaires extérieures viennent nous parler de l'organisation de la Commission internationale des réfugiés et des questions qui s'y rapportent. J'espère que les membres du Comité ont pris connaissance du rapport incorporé dans les procès-verbaux de notre Comité. Le capitaine E. S. Brand, qui a la direction de tout le transport maritime à destination du Canada est également ici aujourd'hui pour nous relater tout ce qui a été fait et ce que l'on se propose de faire. Je sais que l'on a demandé à plusieurs reprises que le capitaine Brand vienne nous entretenir de cette question. Il agit maintenant en pleine collaboration avec notre ministère pour faciliter la venue de personnes déplacées et autres au Canada. Je crois que vous connaissez tous le capitaine Brand et les éminents services qu'il a rendus pendant les années de guerre; nous sommes très heureux de le voir ici aujourd'hui.

L'hon. M. MURDOCK: Nous sommes maintenant en nombre suffisant.

Le capitaine E. S. Brand, d'Ottawa, conseiller provisoire pour les transports maritimes, Division de l'immigration, ministère des Mines et Ressources: Madame la présidente, messieurs, je crains de n'avoir rien préparé de bien défini pour vous, mais j'espère que vous pourrez y suppléer en me posant des questions.

Pour commencer, je crois pouvoir dire que, du point de vue du transport, le problème de faire venir des immigrants au Canada semble se présenter sous deux aspects: d'abord, les immigrants qui viennent d'Europe; puis ceux qui viennent spontanément et à leurs frais du Royaume-Uni et, disons, des pays identiques.

Pour ce qui est de l'Europe, l'Organisation internationale pour les réfugiés affrète ou se procure des navires pour transporter ses réfugiés dans les pays qui sont prêts à les recevoir; en ce qui concerne le Canada, cela s'est fait au moyen de trois transports de l'armée américaine, qui ne sont pas ce que l'on appelle normalement des navires régulièrement nolisés. L'Organisation a aussi affrété quelques autres navires à cet effet, mais il lui est très difficile de trouver des bateaux convenables, le nombre de ceux qu'elle peut nolisier étant très limité.